



Président	M.	Tal Luder
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Kelvin Kappeler
	M.	Ihab Al Jundi
Huissiers	M.	Jean-Michel Talon
	M.	François Baehni

Présences

91 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées

Mmes Ruth Bär, Geneviève Brunner, Elisabeth Wermelinger et MM. Nicolas Büchler, Emmanuel Gétaz, Vincent Haldi, Olivier Mark, Benoît Ruchet.

Absences non excusées

M. Cédric Marsens.

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 30 avril 2024 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2024** _____
- 2 Assermentation** _____
 - 2.1 De M. Claude Byrde, en remplacement de M. Dario Guarnaccia (PLR), démissionnaire.
- 3 Nomination** _____

Néant.
- 4 Correspondance** _____
- 5 Communication du Bureau** _____
- 6 Communication de la Municipalité** _____
- 7 Rapport des commissions** _____
 - 7.1 Sur le préavis no 04/2024 relatif à la convention de fusion entre les Communes de Montreux et Veytaux (Rapp. M. Olivier Müller).
 - 7.2 Sur le préavis no 02/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 196'709.- TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action biodiversité urbains de Montreux (Rapp. Mme Susanne Lauber Fürst).

8 Préavis de la Municipalité _____

Néant.

9 Postulats, motions et propositions _____

Néant.

10 Interpellations _____

10.1 Interpellation de Mme Antoinette Loup « Pour une équité entre tous les arts sur la Commune de Montreux ».

11 Simples questions et divers _____

Monsieur le Président Tal Luder annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames et Messieurs,

Bonsoir et bienvenue à l'aula du collège de Montreux-Est pour cette séance extraordinaire du Conseil communal du 30 avril 2024 à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux présents ce soir ainsi que Madame la secrétaire municipale adjointe Fanny Grec.

Je salue notre secrétaire du Conseil communal, les membres du Bureau du Conseil, ainsi que notre huissier.

J'adresse enfin mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Sur la photo du jour, prise le 25 avril dernier, vous reconnaitrez notre vieil ami le château de Chillon. Je me suis permis d'ajouter un titre prémonitoire à cette carte postale imaginaire, mais ce soir c'est vous qui déciderez en partie de l'accomplissement de cette prophétie.



Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,
Vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Suivant les dispositions de l'article 93, le quorum est fixé à 51 membres présents. Je constate qu'il est atteint et que par conséquent le conseil communal peut valablement délibérer.

En préambule, ainsi que le dispose l'article 35 al. 3 de notre règlement : « ³ *Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.* »

Je n'ai pour ma part aucune modification à l'ordre du jour à vous soumettre.
J'ouvre la discussion sur le contenu de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Je sou mets au vote l'approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est approuvé par 81 OUI, 0 NON, 4 ABSTENTIONS.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, je souhaite vous exposer le protocole qui sera suivi pour le traitement du préavis no 04/2024 relatif à la convention de fusion entre les Communes de Montreux et Veytaux.

M. Béat Grand, Président du Conseil communal de Veytaux et moi-même nous sommes concertés pour le mettre au point.

Préavis 04/2024 (fusion Mtx-Vtx) - Protocole

19 h 55 - 2 min

Appel test pdt Montreux > Veytaux pdt.

20 h 00 - 30 min

Veytaux > Suivant son ordre du jour avec lecture à voix haute du rapport de la commission et du rapport de minorité.

20 h 30 – 2 min

Pointage avancement des CC par message WhatsApp ou appel.

21 h 00 – 10 min

Appel vote Go-No go. Distribution des bulletins de vote à Veytaux, attente du décompte puis ouverture du vote électronique à Montreux.

21 h (+10) (+10) Si nécessaire, rappel après temps supplémentaire (répétition).

Les points restants à traiter ensuite étant peu nombreux, la séance devrait se terminer aux alentours de 21 h 40.

Pour terminer, je demande aux fans du LHC de suivre nos débats en priorité plutôt que le match ! Et si vous ne pouvez pas vous en empêcher, tâchez de rester discrets et concentrés !

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024, y a-t-il des demandes de modifications ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité (1 abstention).

2 Assermentation

2.1 De M. Claude Byrde, en remplacement de M. Dario Guarnaccia (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 19 h 00 afin de valider l'élection de M. Claude Byrde, en remplacement de M. Dario Guarnaccia (PLR), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ce nouveau membre élu. J'invite M. Claude Byrde à me rejoindre devant le pupitre et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute : JE LE PROMETS !

Lecture du serment.

M. Claude Byrde est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection sous les applaudissements. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3 Nomination

Néant.

4 Correspondance

M. le Président

J'ai reçu différents courriers adressés à l'attention du Conseil communal ou de son Président.

- 1) Un courrier à transmettre au conseil communal pour information.

Il s'agit d'une invitation de l'ARMOUP – l'association romande des maitres d'ouvrage d'utilité publique - à la 6e journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique (JRCLUP) qui aura lieu le jeudi 23 mai prochain de 08 h à 15 h 15 à La Tour-de-Peilz à la salle des Remparts.

Je vous rends attentifs au fait que le délai d'inscription est fixé au 15 mai 2024 et qu'une finance d'inscription de 200 fr. vous est demandée par les organisateurs. L'évènement est ouvert à toute personne intéressée par les questions liées au logement.

Ce courrier sera disponible auprès de notre secrétaire dans sa forme intégrale. Par souci d'économie de moyens, il ne sera pas annexé au PV de cette séance dans sa version papier.

- 2) Un courrier électronique daté du 15 avril 2024 de démission de M. Dario Guarnaccia.

Lecture ^{annexe 1}

5 Communication du Bureau

M. le Président

Le Bureau du Conseil communal souhaite informer le Conseil communal à propos de la situation de Monsieur le conseiller communal Cédric Marsens, membre du parti POP Vaud et siégeant avec le groupe PS.

Selon toute vraisemblance, M. Marsens a quitté la commune de Montreux. Son absence, non excusée à nos deux dernières séances, tend à confirmer cet état de fait. Conformément à ses déclarations que j'ai pu recueillir lors d'un échange, son changement d'adresse sera officiellement enregistré le 3 mai 2024.

En tant que président du Conseil communal, j'ai suivi cette affaire avec mon Bureau et échangé à ce sujet avec le service du registre civique de la commune. À ce jour, nous n'avons reçu ni lettre de démission de la part de M. Marsens, ni notification de départ de la

part de l'administration générale. Par conséquent, je ne suis pas en mesure d'appliquer l'article 4 de notre Règlement du Conseil communal (RCC) qui dispose que :

« Art. 4 Qualité d'électeur

Les membres du Conseil doivent être des électeurs au sens de l'art. 5 LEDP. S'ils perdent la qualité d'électeurs dans la Commune, ils sont réputés démissionnaires. La démission est effective à compter du jour où l'intéressé est radié du registre des électeurs. »

J'attends donc une confirmation écrite du service du registre civique indiquant que M. Marsens ne fait plus partie du registre des électeurs. Une fois cette preuve obtenue, le Bureau du Conseil communal lancera le processus de suppléance de son siège.

Je précise que le groupe PS n'a aucune démarche particulière à entreprendre dans cette affaire. La procédure de suppléance sera menée conformément aux dispositions des articles 108, 84 et 85 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Vu que la liste des candidats déposée par le Parti Socialiste de Montreux, lors des élections communales générales du 7 mars 2021 n'est pas épuisée, aucune élection par cooptation ou élection complémentaire ne sera nécessaire.

Le prochain suppléant pour le groupe PS est M. Alain Delseth (liste POP apparentée au PS) de Tavel. Pour autant que toutes les conditions prévues par la LEDP soient réunies, nous procéderons à l'assermentation de M. Delseth lors de notre prochaine séance du 15 mai 2024.

Le Bureau du Conseil communal prie le Conseil communal de prendre acte de la présente communication.

6 Communication de la Municipalité

Néant.

7 Rapport des commissions ad hoc

7.1 Sur le préavis no 04/2024 relatif à la convention de fusion entre les Communes de Montreux et Veytaux (Rapp. M. Olivier Müller).

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est un projet de convention de fusion qu'il faut accepter ou refuser.

Je propose à M. le Président la démarche suivante, ouvrir la discussion générale et ensuite d'ouvrir la discussion article par article pour ensuite passer au vote final.

M. le Président

Effectivement, vu qu'il s'agit d'une convention avec un seul point de conclusion proposant de l'accepter ou de la refuser, nous passerons en discussion générale les articles de la convention qui se trouvent dans le préavis, et s'il n'y a pas de demande de parole nous passerons au point suivant jusqu'à épuiser les articles de la convention. Cette manière de procéder convient-elle à tout le monde ou quelqu'un a-t-il une remarque à formuler ?

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Les Vert·e·s de Montreux accepteront la convention de fusion entre les communes de Montreux et Veytaux telle que présentée dans le préavis municipal y relatif. En effet, nous sommes d'avis que ce texte répond favorablement à la demande du peuple veytausien, formulée par voie d'initiative populaire en 2018, et qu'il constitue une base adéquate pour une potentielle fusion entre nos deux communes.

Nous tenons par ailleurs à remercier notre Municipalité, ainsi que les chef·fe·s de service et employé·e·s communaux ayant fait partie des différents groupes de travail, pour le temps et l'énergie qu'ils et elles ont investi ces derniers mois avec leurs homologues veytausiens dans le processus d'élaboration de la convention de fusion. Nous remercions également M. Curchod, délégué cantonal aux fusions de communes, pour sa disponibilité et ses explications d'une grande clarté.

Je vous encourage ainsi, chers et chères collègues, à soutenir cette convention de fusion, afin que les citoyennes et citoyens des deux communes puissent se positionner sur la fusion lors de la votation populaire prévue le 22 septembre prochain.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

C'est un moment historique pour les communes de Veytaux et de Montreux. Une nouvelle commune verra-t-elle le jour ? Le groupe Montreux Libre l'espère sincèrement, un oui de notre Conseil ce soir, ainsi qu'un oui de nos collègues qui se réunissent à quelques kilomètres d'ici ouvrira la voie à une décision par la population. Uni déjà avec nos voisins avec 26 conventions qui existent entre Montreux et Veytaux, mais bien sûr comme dans tous les mariages il y a aussi des incertitudes. A titre personnel je comprends les préoccupations exprimées par nos voisins, quel avenir pour un village de 800 habitants dans une grande commune de plus de 26'000 habitants ?

Moi-même montreusien d'adoption, j'habite dans un village de 900 habitants à Brent, comme beaucoup d'autres villages de notre commune, il a su garder son identité tout en étant fier de faire partie de cette belle commune de Montreux. Ce soir le groupe Montreux Libre dit oui et nous espérons que ce mariage aura lieu.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Il est venu le temps de prendre la décision politique de repousser nos frontières communales au sud-ouest, le groupe PLR soutient à une quasi-unanimité la convention de fusion avec la commune de Veytaux, par cette prise de position nous souhaitons avant tout donner le mot de la fin aux populations de nos deux communes. Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré à l'élaboration de la convention de fusion, le comité de pilotage fusion, M. Curchod délégué cantonal aux fusions de communes, les Municipalités de Veytaux et de Montreux, ainsi que leurs différents services pour le travail effectué avec soin et professionnalisme. Pardonnez-moi pour le changement de casquette qui ne devrait pas intervenir au Conseil communal, mais étant fortement engagé dans la vie associative de mon village de cœur, ce depuis bien quelques années déjà, je sais et je comprends l'importance du sentiment d'appartenance à un lieu, à un village, à une communauté.

Je sais aussi d'expérience que ce sentiment d'appartenance peut s'épanouir en chacune et un chacun sans qu'il ne doive obligatoirement être lié à une frontière communale. Ainsi, si

nos deux Conseils communaux, puis les populations de nos deux communes le veulent, les habitants du beau village de Veytaux seront certes des citoyens montreusiens, mais avant tout des habitants de Veytaux reconnus et respectés dans leur identité et dans leur sentiment d'appartenance, il en est ainsi pour les habitants de Chailly, de Brent, de Chernex, des Avants, de Tavel, de Glion, de Caux etc. et Veytaux ne fera pas exception à cette réalité que vivent nos citoyens montreusiens depuis toujours.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Nous remercions les Municipales et Municipaux de Montreux et Veytaux de nous avoir soumis cette convention qui présente les modalités respectueuses d'une nouvelle commune qui naîtra de la fusion sans effacer les identités. En effet, nos deux communes possèdent déjà de nombreuses conventions et prestations communes. D'ailleurs, l'un des points fondamentaux de cette convention est qu'elle prévoit de conserver l'entier du personnel communal veytausien dans l'organisation de l'administration publique de la future commune.

Du côté de Montreux, la commission s'est bien déroulée et les conclusions du rapport seront soutenues unanimement par le groupe socialiste.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président passe à la revue des articles de la convention de fusion.

- Article 1 - Principe et entrée en vigueur
- Article 2 - Nom
- Article 3 - Armoiries
- Article 4 - Bourgeoisie
- Article 5 - Transfert des actifs et passifs
- Article 6 - Transfert des droits et des obligations
- Article 7 - Autorités communales
- Article 8 - Election du conseil communal, de la municipalité et de la syndique ou du syndic
- Article 9 - Vacances de sièges au conseil communal et à la municipalité
- Article 10 - Siège administratif
- Article 11 - Bureau électoral
- Article 12 - Archives
- Article 13 - Cimetières
- Article 14 - Salles, installations communales et soutien aux associations locales
- Article 15 - Domaines communaux
- Article 16 - Personnel
- Article 17 - Budget et Comptes
- Article 18 - Arrêté d'imposition
- Article 19 - Investissements
- Article 20 - Règlements communaux et taxes
- Article 21 - Pouvoirs
- Article 22 - Incitation financière cantonale
- Article 23 - Procédure

M. le Président ouvre la discussion sur chacun des articles ci-dessus. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président

Le Conseil communal de Montreux est prêt à entendre les conclusions du rapport et serait prêt à voter, je vais cependant patienter quelques minutes et contacter le Conseil communal de Veytaux pour savoir où ils en sont. S'ils ont avancé dans leur ordre du jour et que le vote est prêt, il débutera à 20 h 40, et dans le cas contraire, je proposerai une suspension de séance jusqu'à 21 h 00. Vous serez libres de vous déplacer dans les espaces du collège, mais pas trop loin s'il vous plait. Les membres du bureau du Conseil, sous la coordination du 1^{er} vice-président, veilleront à vous rappeler à temps afin que le vote puisse avoir lieu simultanément.

Renseignements pris, le Conseil de Veytaux débute seulement à ce moment-là le traitement du préavis

M. le Président propose de passer en revue les points suivants de l'ordre du jour en attendant le retour d'information du Président du Conseil communal de Veytaux.

Les points sont finalement traités dans l'ordre suivant : 10 Interpellations, 7.2 préavis 02/2024, 8 Préavis de la Municipalité, 9 Postulats, motions et propositions.

M. le Président ayant terminé le traitement de tous les autres points de l'ordre du jour, la séance est suspendue à 21 h 00. Les débats reprennent à 21 h 17.

M. le Président

Le Président du Conseil de Veytaux m'a annoncé que le vote à bulletin secret a été demandé et validé, le vote doit être lancé de leur côté, j'attends un retour du Président pour m'indiquer si le comptage des votes est prêt du côté de Veytaux, et à ce moment-là nous lancerons le vote.

Je demande au président-rapporteur de lire les conclusions du préavis.

M. Olivier Müller (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 04/2024 de la Municipalité du 9 février 2024 au Conseil communal relatif à la convention de fusion des Communes de Montreux et Veytaux,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter la convention de fusion signée par les Municipalités de Montreux et Veytaux, telle que remise avec le présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 89 OUI, 1 NON, 0 ABSTENTION.

Le Conseil communal de Veytaux accepte au vote à bulletin secret par 25 OUI, 8 NON et 1 BULLETIN BLANC.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président indique que le processus continue et que la population votera le 22 septembre 2024, il remercie le Président du Conseil de Veytaux pour sa collaboration.

7.2 Sur le préavis no 02/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 196'709.- TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action biodiversité urbains de Montreux (Rapp. Mme Susanne Lauber Fürst).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierangelo Rothenbühler (VER)

Monsieur le Président, Chers membres de la Municipalité, Chères et chers collègues, Tout comme le climat, la biodiversité est indispensable à la vie et se trouve au cœur des préoccupations vertes depuis des années. Ainsi, nous nous réjouissons de la proposition de la Municipalité d'élaborer une stratégie et un plan d'action biodiversité et nous sommes heureux de constater un soutien unanime de la commission à ce sujet.

Nous espérons que l'élaboration de la stratégie et du plan par le bureau mandaté se fera en consultant les acteurs expérimentés du terrain tels que le Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris, la station ornithologique suisse, le Parc Naturel Gruyère-Pays d'Enhaut et le Canton.

De plus, nous resterons attentifs au contenu de la stratégie et du plan d'action biodiversité une fois présentés et nous continuerons de nous engager pour que le plan proposé soit ambitieux, afin qu'il soit à la hauteur de l'enjeu du déclin de la biodiversité qui est en cours. Au nom des Vert·e·s, je vous encourage vivement à soutenir ce préavis. Merci pour votre attention.

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutient à l'unanimité le préavis qui permettra d'élaborer la stratégie et le plan d'action pour la biodiversité urbaine à Montreux. En effet la zone urbaine de Montreux est riche en biodiversité, mais il est crucial de mieux comprendre comment la protéger et l'améliorer. L'approche de la Municipalité et du service des espaces publics est convaincante, le rapport d'activité de la phase pilote Chernex-Vernex réalisée par le bureau d'étude montreuais Hintermann & Weber montre que nos autorités adoptent une approche pratique et pragmatique. Nous sommes impatients de voir la suite de ce projet. Chères et chers collègues, nous vous invitons à accepter ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 02/2024 de la Municipalité du 2 février 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 196'709.- TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action biodiversité de Montreux
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à élaborer la stratégie et le plan d'action biodiversité de Montreux, comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 196'709.- TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. de comptabiliser les dépenses d'investissement dans des comptes de bilan 9149 ;
6. de transférer et clôturer le compte d'attente 9139.124 «Projet pilote plan d'action biodiversité» et «Mandat d'accompagnement pour l'appel d'offres de la stratégie et du plan d'action biodiversité» ;
7. d'amortir chaque année les dépenses par le compte 440.3329 ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI, 2 NON, 2 ABSTENTIONS.

8 Préavis de la Municipalité

Néant.

9 Postulats, motions et propositions

M. le Président

Je remercie toutes celles et ceux qui ont renoncé à déposer leur projet dans le but d'alléger l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Afin que le Bureau du Conseil puisse préavisier la recevabilité des propositions en conformité avec notre règlement, je demande à tous ceux qui comptent déposer un objet à développer lors de notre prochaine séance du 15 mai 2024 de m'en faire parvenir une copie finalisée au moins une semaine auparavant. À défaut, la proposition sera traitée lors de la séance suivante, à moins que le Conseil ne décide de l'urgence ainsi que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 102 de notre règlement.

Art. 102 Procédure – Dépôt

2 La proposition est développée séance tenante ou mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, à moins que l'assemblée n'en décide autrement pour cause d'urgence.

Le but est de pouvoir consulter et se concerter avec le bureau du Conseil concernant la recevabilité des projets et de pouvoir faire participer le Conseil aux projets que tous les groupes déposent. Je pense que c'est plus constructif que d'avoir le développement une minute avant de se décider si on le soutient ou pas. Comme dit, si vous décidez de traiter en urgence la proposition d'un collègue, vous avez toujours la souveraineté et le pouvoir de le faire. Je mets à l'essai cette manière de faire qui correspond aux fiches que je vous ai envoyées relatives aux recommandations de la DGAIC. Ce Conseil est souverain et aura toujours le dernier concernant le traitement des objets. Je suis là pour coordonner et servir cette assemblée.

Je vous remercie de prendre note de ce qui précède.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si la discussion est ouverte, mais j'ai une question sur ce que vous venez de dire. En gros, nous devons déposer des projets finalisés avant que nous ayons eu nos séances de groupe ? Sinon la proposition sera traitée et développée au prochain Conseil ou nous devons voter l'urgence pour chaque proposition.

M. le Président

Avec cette manière de travailler, le bureau du Conseil ne reçoit pas, en général, la proposition, et ne peut donc pas préavisier. Or la loi sur les communes le prévoit. Nous arrivons tout le temps en séance avec des projets que seuls les groupes qui déposent connaissent, qui sont lus juste avant que le Conseil décide de les renvoyer en commission ou pas. La plupart du temps cela finit en commission car 5 personnes parmi le groupe qui dépose vont toujours. Je pense que nous aurions tout à gagner en finalisant les projets, et non pas forcément en les déposant juste après la séance de groupe. Les projets se développent aussi entre les séances pour certains, nous en avons eu qui ont été déposés un mois avant ou après une séance pour ceux dont le contenu n'était pas finalisé.

M. Romain Pilloud (SOC)

En gros cela ralentit le processus de dépôt des objets d'un mois systématiquement, alors que c'est déjà actuellement long : avec le dépôt, la nomination de la commission, la commission qui se réunit et rend le rapport, nous savons comment fonctionnent les institutions dans ce Conseil, mais là nous rallongeons encore le traitement.

M. le Président

Le but n'est pas de rallonger le traitement, mais de recevoir des projets qui tiennent la route et qui auront déjà été préavisés quant à leur recevabilité et à leur faisabilité. Maintenant, si le Conseil veut faire autrement, il le fera savoir, mais j'agis en conformité avec notre règlement. Il y a toujours la voie de l'urgence, mais c'est là où nous voyons que certains projets n'ont pas forcément à être déposés en urgence. Pour ma part, je préfère participer à la proposition d'un groupe - même si ce n'est pas le mien - parce qu'il serait intéressant, et de savoir ce qui va être déposé. J'ai par exemple reçu une interpellation de la part de M. Quentin Talon (DA) hier pour la prochaine séance. Cela laisse 15 jours à la Municipalité pour lire l'interpellation, et j'enverrai une copie à tous les membres du Conseil pour que la participation soit facilitée. Ce qui n'empêche pas les groupes de déposer des objets qui sont propres à leur couleur ou sensibilité politique, évidemment.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je trouve pertinent d'essayer de mettre des garde-fous à des textes dont on s'aperçoit qu'ils sont irrecevables, depuis 2021, c'est arrivé à un groupe politique, mais exclusivement sur des motions. Je comprends la mesure d'essayer que, si un projet est accepté nous nous sommes assurés en amont de sa recevabilité, mais est-ce que ce ne serait pas pragmatique de limiter cela au projet de motion, parce que je n'arrive pas à voir un cas où, pour un postulat ou une interpellation, il y ait des problèmes de recevabilité. Cela permettrait d'alléger ces délais. M. le Président serait-il d'accord d'éventuellement cibler ces mesures uniquement aux projets de motion ?

M. le Président

La proposition est intéressante, cependant il faudrait que vous m'aidiez pour les postulats également, parce que, pour ceux qui prendront la présidence à ma suite, vous verrez que quand vous recevez le mercredi matin ou en fin d'après-midi trois interpellations, une motion et un postulat finalisés la veille et qui sont tous soi-disant urgents, pour vous c'est peut être facile, mais pour moi, coordonner le tout avec le bureau du Conseil, notre secrétaire, ma vie professionnelle et privée, c'est nettement moins évident, et c'est de plus à la limite de ce que le règlement autorise en termes de processus. J'ai la compétence de décider de traiter les objets ou pas, mais je n'ai pas envie d'en abuser. Maintenant, si vous proposez de le faire pour les motions, car cela fait sens, alors je demanderai à ce Conseil une sorte d'entente pour ne pas envoyer d'objets, disons au moins 3 jours avant la séance du Conseil. J'ouvre la discussion sur cette proposition, sachant que dès le 1^{er} juillet, le prochain Président du Conseil est libre de continuer sur la même lancée ou de vous proposer une autre manière de faire. Nous nous sommes concertés et nous sommes alignés sur le fait de vouloir traiter les recevabilités et tenter d'améliorer le processus.

Je propose de mettre un délai convenu de sept jours pour les motions et de trois jours pour tous les autres objets, afin de permettre au bureau du Conseil de travailler au mieux.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons entendu votre proposition, vous avez entendu ce que le Conseil propose. Il y a un règlement et je pense que le bureau a toute la compétence, étant donné qu'il est représenté par des personnes de tous les partis, pour se positionner par rapport à ce qui a été dit ce soir. Il est vrai que déterminer si le texte d'une motion peut déboucher sur une décision qui est de la compétence du Conseil c'est assez pointu, par contre une interpellation voire un postulat, sont souvent plus léger et simple à traiter.

Pour ceux ayant passé par la case présidence, nous savons tous à quel point cela peut être difficile. Je propose au bureau qu'il se prononce sur la manière de faire en ayant entendu ce soir les propos des différents conseillers.

M. le Président

C'est tout à fait faisable, je lance un vote consultatif à main levée :

Qui est favorable à ce que le bureau du Conseil se prononce pour la séance de mai en proposant des délais pour le dépôt des différents objets.

La proposition est acceptée à la majorité avec 15 abstentions.

10 Interpellations

10.1 Interpellation de Mme Antoinette Loup « Pour une équité entre tous les arts sur la Commune de Montreux ».

Mme Antoinette Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Depuis le 9 novembre 2023, Montreux a rejoint 350 autres villes créatrices de l'UNESCO. Il est prévu d'intégrer la musique dans le développement urbain et de favoriser la coopération nationale et internationale de notre ville.

Lors de la séance de la commission liée à la réalisation du dossier de postulation au RVCU, la Municipalité a indiqué qu'elle devait se donner les moyens techniques et financiers pour financer la réalisation des projets liés à cette reconnaissance. Il a été précisé que le financement recherché serait principalement dans le privé et qu'il y aurait sûrement des

investissements publics. Nous nous inquiétons du financement de ce projet. Il serait regrettable que l'arbre du label musical de l'Unesco cache la forêt culturelle de Montreux si variée qui fait aussi vivre culturellement Montreux.

Dès lors nous posons les questions suivantes à la municipalité :

- Est-ce que la Municipalité a trouvé et sécurisé des investissements privés ? Quels sont-ils et quelles contreparties ou bénéfices sont attendus de la part de ces investisseurs ?
- Est-ce qu'un financement public des projets est prévu ? Dans quel ordre de grandeur et sur quel calendrier ?
- Dans quel budget un financement public sera-t-il inscrit ?
- Si le financement est inscrit aux budgets culturels, est-il prévu d'augmenter ce budget culturel pour absorber cette augmentation de production culturelle afin de ne pas prêter aux subventions accordées aux autres arts (danse, théâtre, littérature, arts plastiques, etc.) ?
- Si le financement est inscrit aux budgets culturels, quel arbitrage sera fait avec les investissements culturels ne rentrant pas dans le cadre de la création musicale RVCU ?
- L'ensemble des structures culturelles montreusiennes (en particulier dans la musique) ont-elles été affiliées et prises en compte dans cette démarche et ce qui en découle, dans un souci de cohésion culturelle communale ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Madame l'interpellatrice, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers communaux, Chères et chers Collègues,

Je remercie tout d'abord Mme l'interpellatrice de nous avoir fourni ses questions en amont de notre séance, ce qui permet à La Municipalité d'y répondre ce soir.

En préambule, La Municipalité souhaite rappeler ici que l'inscription au réseau des Villes Créatives de l'UNESCO ne constitue pas une nouvelle politique culturelle pour notre Commune. Cette démarche est prioritairement envisagée comme un outil d'alignement stratégique en lien au projet Montreux Music Expérience qui soutient, lui-même, la vision de la Municipalité en matière de développement durable et harmonieux de notre économie touristique. Il s'agit de donner une ligne claire, fédératrice et inspirante aux acteurs concernés, en vue de développer un marketing territorial cohérent et pertinent, en lien avec l'historique et l'image de notre Commune.

Rappelons encore ici que les enjeux identifiés au travers de cette vision du développement de l'économie touristique sont notamment :

- Une gestion plus équilibrée de l'année touristique montreusienne (tourisme 4 saisons)
- Une prolongation de la durée moyenne de séjour, qui est actuellement de 1,84 nuits.

Dans cette perspective le projet Montreux Music Expérience favorise un positionnement fort de notre Commune autour de la musique, en rappelant qu'au-delà de sa portée événementielle (bien connue et exploitée) cette thématique fait également partie de l'ADN de Montreux sur le plan créatif.

La Municipalité répond comme suit aux questions de Madame l'interpellatrice :

- *Est-ce que la Municipalité a trouvé et sécurisé des investissements privés ? Quels sont-ils et quelles contreparties ou bénéfices sont attendus de la part de ces investisseurs ?*

A l'heure actuelle, l'état du financement des 6 projets présentés dans le dossier de candidature est le suivant :

- *sur le plan local :*
 - **Réenchanter la ville**, qui vise à thématiser le domaine public : l'étude de faisabilité est en cours et devrait aboutir d'ici ce printemps, la Municipalité reviendra cette année devant le Conseil pour une demande de financement spécifique.
 - **Repositionner le Musée de Montreux** : La vision stratégique du redéploiement du Musée de Montreux vers un musée du tourisme est finalisée. Le financement de l'étude de faisabilité est, quant à lui, garanti au travers d'un soutien LADE du Canton et d'une subvention communale déjà accordée dans le cadre du Fonds de soutien et de relance. Le rapport de cette étude donnera des informations plus concrètes sur la mise en œuvre et les besoins financiers.
 - **Favoriser l'émergence de nouveaux talents** : La première édition des « Emergences musicales » en décembre 2023 a récolté un franc succès. Son financement est acquis au travers de la subvention habituelle en faveur de la Fondation de la Saison culturelle.
- *sur le plan international :*
 - **Rénovation du 2m2c** : Le financement est acquis.
 - **Edition 2024 du MJF hors murs** : L'essentiel du financement est assuré, mais la Municipalité analyse actuellement les surcoûts liés aux besoins exceptionnels dus à ce repositionnement hors-murs. La Municipalité a ouvert un compte d'attente et procédera prochainement à une communication à l'attention de votre Conseil.
 - **Accueil de nouvelles rencontres ou congrès internationaux liés à la musique** : En février 2024, une délégation de la Municipalité a participé pour la première fois à une rencontre avec les villes créatives de musique. Les réflexions et les premières démarches sont ainsi initiées. Une fois le concept finalisé, la Municipalité reviendra devant votre Conseil pour en demander un éventuel financement.

En parallèle à ces démarches, qui s'inscrivent dans le respect de nos engagements vis-à-vis de l'UNESCO, il est à noter que divers acteurs privés, à l'image du MONA, s'engagent et investissent dans la thématisation de leurs infrastructures et mobiliers.

En ce qui concerne les retours et contreparties attendus, tant pour les financeurs publics que privés, nous rappelons ici qu'il s'agit d'un positionnement stratégique et d'un marketing urbain. L'essentiel pour ces acteurs est de s'inscrire dans cette démarche et de profiter des retours liés à l'intégration dans un réseau mondial de villes créatives, de partager des expériences, des idées et des concepts pour favoriser un développement urbain durable.

1. Est-ce qu'un financement public des projets est prévu ? Dans quel ordre de grandeur et sur quel calendrier ?

Oui, un financement public de certains projets est prévu. Il s'agira principalement de projets d'investissements, qui vous seront présentés par voie de préavis. Les détails des projets ont été évoqué ci-dessus, mais il est encore trop tôt, aujourd'hui, pour articuler des chiffres. L'étude de faisabilité, concernant le projet réenchanter la ville, déjà mentionnée ci-dessus permettra d'affiner les investissements et le besoin de financement communal.

2. Dans quel budget un financement public sera-t-il inscrit ?

Le financement public de certains projets sera inscrit dans un compte spécifique, qui sera précisé dans le cadre du préavis déposé au Conseil communal

3. Si le financement est inscrit aux budgets culturels, est-il prévu d'augmenter ce budget culturel pour absorber cette augmentation de production culturelle afin de ne pas prélever sur les subventions accordées aux autres arts (danse, théâtre, littérature, arts plastiques, etc.)?

Comme évoqué ci-dessus, et à ce stade du projet, il s'agira essentiellement, pour la Commune, de participer au co-financement des projets d'investissement, par le biais de comptes spécifiques, ce qui n'impactera pas les subventions accordées actuellement.

A noter que sur l'ensemble des subventions culturelles accordées actuellement (comptes 150, budget 24, total 4'280'000.-) :

- CHF 1'915'000.- sont dévolus à la musique, soit 45 % des subventions !
- CHF 2'365'000.- sont octroyés aux autres activités culturelles expositions, arts de la scène, théâtre, humour, danse etc., soit 55 %

4. Si le financement est inscrit aux budgets culturels, quel arbitrage sera fait avec les investissements culturels ne rentrant pas dans le cadre de la création musicale RVCU ?

Comme mentionné précédemment, la Municipalité ne souhaite pas péjorer les acteurs culturels en arbitrants des subventions en leur défaveur. La Municipalité souhaite maintenir la diversité culturelle présente à Montreux, car c'est aussi l'une de ses richesses.

5. L'ensemble des structures culturelles montreusiennes (en particulier dans la musique) ont-elles été affiliées et prises en compte dans cette démarche et ce qui en découle, dans un souci de cohésion culturelle communale ?

La quasi-totalité des acteurs culturels liés à la musique sont précisément à la base du projet Montreux Music Expérience, et par conséquent, de la demande d'adhésion au RVCU. Le processus a débuté par un vaste atelier participatif en janvier 2020 ; ils ont ensuite régulièrement été informés de l'avancée du processus et notamment, tout récemment, lors de la dernière séance de la Commission culturelle consultative du 6 mars 2024.

La Municipalité est de toute manière convaincue que l'union fait la force : l'adhésion au RVCU invite à une gouvernance fédératrice du projet Montreux Music Expérience. Les acteurs culturels concernés sont essentiels à la réussite du projet et seront donc régulièrement, non seulement informés, mais surtout impliqués.

Comme mentionné en préambule, le marketing urbain autour de la musique et l'adhésion au RVCU s'inscrivent dans une démarche visant à développer harmonieusement et durablement l'économie touristique, moteur essentiel de notre Commune.

Dans cette perspective, il est à noter qu'en parallèle aux investissements communaux consentis dans les infrastructures à caractère touristique, rénovation du 2m2c, réaménagement de la Grand Rue, thématisation du domaine public, d'importants financements privés seront également consentis dans ces 5 à 7 prochaines années, à hauteur de 400 millions de francs, dans le parc hôtelier et les cliniques, la revalorisation des infrastructures ferroviaires et des sites touristiques, ainsi qu'au Casino Barrière.

C'est donc l'ensemble des acteurs de l'économie touristique qui s'aligne, en parallèle et en coordination, afin de mettre en œuvre la vision fédératrice communiquée à votre Conseil en 2022.

En résumé, la Municipalité constate, avec plaisir, que suite à l'adhésion au RVCU, l'effet fédérateur escompté est bien présent et constitue une source de motivation et d'inspiration. La gouvernance, ainsi que le financement public seront présentés au Conseil dans le second semestre 2024. Ce positionnement fort, autour de la musique, vise à mettre en valeur l'ADN de notre Commune, sans pour autant prêter la richesse culturelle existante.

La Municipalité espère avoir répondu ainsi à vos questions.

Mme Loup remercie la Municipalité pour ses réponses et précise, vu qu'il est prévu que quelque chose se fasse prochainement, qu'elle attendra la deuxième partie de l'année pour éventuellement déposer une résolution.

M. le Président salue la présence dans les rangs du public de Mme Vanessa Egli, ancienne secrétaire municipale, venue assister à cette séance extraordinaire.

11 Simples questions et divers

M. le Président

Ce point inclut les simples questions prévues à l'article 109 de notre RCC et les réponses de la municipalité y relatives ainsi que les prises de parole sans discussion.

La Municipalité a-t-elle des réponses à des simples questions à communiquer au Conseil communal ? Ce n'est pas le cas, je vous remercie.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Notre prochaine séance du Conseil aura lieu le 15 mai 2024.

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez s'il vous plaît reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles d'eau PET.

Il est 21 h 24, M. Tal Luder, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le **mercredi 15 mai 2024 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Tal Luder

La secrétaire

Céline Morier

De : Dario Guarnaccia

Envoyé : lundi, 15 avril 2024 11:48

À : conseil_presidence

Cc : Müller Olivier

Objet : Démission Conseil communal PLR

Monsieur le Président,

Je vous prie de prendre note de ma démission avec effet immédiat, pour raisons professionnelles.

En vous remerciant pour votre compréhension je vous adresse, mes meilleures salutations.

Dario Guarnaccia